

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

R. 4412-97 modifié par le décret 2012-639 du 4 mai 2012
Norme NF X 46-020

3 AVENUE DU CLOCHER
77176 SAVIGNY LE TEMPLE





A \ INFORMATIONS GENERALES

A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT

Nature du bâtiment :	LOGEMENTS COLLECTIFS	Adresse :	3 AVENUE DU CLOCHER 77176 SAVIGNY LE TEMPLE
Date du permis de construire ou date de construction		Bâtiment :	
Etage :		Porte :	
Ref Cadastrale :	NC	Propriété de :	OPH77 10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN

A.2 \ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom :	OPH77	Documents remis :	
Adresse :	10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN	Moyens mis à disposition :	

A.3 \ EXECUTION DE LA MISSION

RAPPORT N° :	91LAF0102	Laboratoire d'Analyses :	ITGA
Repérage réalisé le :	23/10/2018	Adresse laboratoire :	3 RUE ARMAND HERPIN LACROIX - CS 46537 35065 RENNES CEDEX
Accompagnateur :		Numéro d'accréditation :	1-5967
Par :	Guillaume ROGEZ	Organisme d'assurance professionnelle :	AXA France
N° certificat :	8073002	Adresse assurance :	313 Terrasses de l'Arche 92727 NANTERRE CEDEX
Date d'obtention :	09/10/2017	N° de contrat d'assurance :	10063271004
Organisme certificateur	BUREAU VERITAS 60 Avenue du General de Gaulle - Immeuble Le Guillaumet - 92046 PARIS LA DEFENSE	Date de validité :	31/12/2018

B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

FAIT LE 03/12/2018

Cabinet : EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE

Nom du responsable : DEMOULIN Frédéric

Nom du diagnostiqueur : Guillaume ROGEZ



Rapport N° : 91LAF0102 23/10/2018

Version : 03/12/2018

3/15

C\ SOMMAIRE

Table des matières

A \ INFORMATIONS GENERALES	3
A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT	3
A.2\ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	3
A.3\ EXECUTION DE LA MISSION.....	3
B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR	3
C\ SOMMAIRE	4
D\ CONCLUSIONS	5
E \ PROGRAMME DE REPERAGE	5
F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	7
G \ RAPPORTS PRECEDENTS.....	7
H \ RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	8
ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES	10
ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES.....	12
ATTESTATION(S)	13
CERTIFICAT DE COMPETENCES	14

D\ CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	REPERAGE	Echantillon	METHODE	ETAT	RESULTAT
NEANT								

JP : Jugement Personnel, ZPSO : Zone présentant des similitudes d'Ouvrage

Liste des locaux non visités concernés par les travaux et justification

PIECE	ETAGE	STATUT DE VISITE
NEANT		

Liste des éléments non inspectés et justification

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	REPERAGE	RESULTAT
NEANT				

E \ PROGRAMME DE REPERAGE

PIECES CONCERNÉES		PERIMETRE DU REPERAGE	REPERAGE	TRAVAUX	ELEMENTS	Echantillonnage	REMARQUES PARTICULIERES
Paliers	LES PARTIES COMMUNES INTERIEURES	Sols	Remplacement des portes palières	Ensemble des éléments impactés	100%		remplacement barre de seuil, peut être sur extérieur
Entrée	LOGEMENTS COLLECTIFS	Portes d'entrées	Remplacement des portes palières	Peinture	25%		a répartir sur la résidence et sur étages
Entrée	LOGEMENTS COLLECTIFS	Entre ouvrant et dormant de portes d'entrée	Remplacement des portes palières	Joint d'étanchéité	25%		a répartir sur la résidence et sur étages

PIECES CONCERNEES		PERIMETRE DU REPERAGE	REPERAGE	TRAVAUX	ELEMENTS	Echantillonnage	REMARQUES PARTICULIERES
Entrée	LOGEMENTS COLLECTIFS		Entre tableau extérieur et bâti de portes d'entrée	Remplacement des portes palières	Joint d'étanchéité	25%	a répartir sur la résidence et sur étages
Entrée	LOGEMENTS COLLECTIFS		Sol	Remplacement des portes palières	Ensemble des éléments impactés	100%	remplacement barre de seuil

ELEMENTS A SONDER OU A ANALYSER NON PRESENTS:

F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Le repérage amiante avant travaux, contient les informations sur la présence d'amiante dans les matériaux et produits du bâtiment afin d'informer les intervenants réalisant des activités ou interventions sur des matériaux et/ou équipements susceptibles de libérer des fibres d'amiante selon la liste citée dans le cadre E.

Il consiste à identifier et localiser, par inspections visuelles et investigations approfondies pouvant être destructives, l'ensemble des matériaux et produits contenant de l'amiante incorporés ou faisant indissociablement corps avec les locaux et les zones de l'immeuble objet des travaux.

Lorsque l'absence de marquages spécifiques ou de documents ne permet pas à l'opérateur de repérage d'attester de la présence ou de la non présence d'amiante dans les matériaux et produits, des prélèvements seront effectués afin de déterminer par analyse la présence ou non d'amiante.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

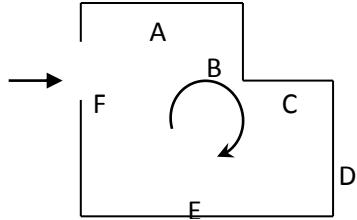
Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptible d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :



G \ RAPPORTS PRECEDENTS

NEANT

H \ RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

LISTE DES LOCAUX / PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES/NON VISITEES CONCERNEES PAR LES TRAVAUX ET JUSTIFICATION

PIECE	ETAGE	JUSTIFICATION	VISITE	TRAVAUX
Débarras	RC		OUI	CONCERNEE
WC	RC		OUI	CONCERNEE
Salle de bains	RC		OUI	CONCERNEE
Cuisine	RC		OUI	CONCERNEE
Séjour	RC		OUI	CONCERNEE
Entrée	RC		OUI	CONCERNEE
Placard	RC		OUI	CONCERNEE
Chambre 2	RC		OUI	CONCERNEE
Chambre 1	RC		OUI	CONCERNEE
Chambre 3	RC		OUI	CONCERNEE

DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE

PIECE	ETAGE	MUR1	MUR2	MUR3	MUR4	PLANCHER BAS	PLANCHER HAUT	PORTES	FENETRE1	FENETRE2
Débarras	RC									
WC	RC									
Salle de bains	RC									
Cuisine	RC									
Séjour	RC									
Entrée	RC					Dalle béton				
Placard	RC									
Chambre 2	RC									
Chambre 1	RC									
Chambre 3	RC									

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR ZONE DE SIMILITUDE D'OUVRAGE ET SUR JUGEMENT PERSONNEL

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
NEANT								

JP : Jugement Personnel, ZPSO : Zone présentant des similitudes d'Ouvrage

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT
NEANT							

Rapport N° : 91LAF0102 23/10/2018

8/15

Version : 03/12/2018

EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE - 21 route d'Albert 62450 AVESNES LES BAPAUME

Téléphone : 03.21.73.41.44 - Fax 03 21 73 94 79 - Site : www.experthabitat.com

SAS au capital de 55 000 Euros - Siret n° 479 076 838 00032

JP : Jugement Personnel, ZPSO : Zone présentant des similitudes d'Ouvrage

LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
Entrée	RC	Revêtement de sols	Revêtement cassant gris + colle polymère incolore non séparable + carrelage + colle grise	91LAF0102P001	Sol	BON ETAT	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
Entrée	RC	Revêtement de sols	Revêtement cassant gris + colle polymère incolore non séparable + carrelage + colle grise	91LAF0102P001	Sol	BON ETAT	Amiante non détecté	ZPSO
Entrée	RC	Joint d'étanchéité	Matériau souple blanc avec poussières	91LAF0201P003	Entr e tableau extérieur et bâti de portes d'entrée		Amiante non détecté	SONDAGE / ZPSO (SYNTHESE)
Entrée	RC	Joint d'étanchéité	Matériau souple noir + matériau souple blanc non séparable + peintures multiples non séparable	91LAF0201P004	Entre ouvrant et dormant de portes d'entrée		Amiante non détecté	SONDAGE / ZPSO (SYNTHESE)
Entrée	RC	Peinture	Enduit plâtreux blanc en faible quantité en vrac non séparable + peintures multiples non séparable	91LAF0201P002	Portes d'entrées		Amiante non détecté	SONDAGE / ZPSO (SYNTHESE)

JP : Jugement Personnel, ZPSO : Zone présentant des similitudes d'Ouvrage

ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES

PRELEVEMENT : 91LAF0102P001			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER	PIECE OU LOCAL	
OPH77	91LAF0102 23/10/2018	Entrée (RC)	
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Revêtement de sols	Revêtement cassant gris + colle polymère incolore non séparable + carrelage + colle grise	23/10/2018	ROGEZ Guillaume
LOCALISATION	RESULTAT		Amiante non détecté
Sol			
EMPLACEMENT			

PRELEVEMENT : 91LAF0201P003			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER	PIECE OU LOCAL	
OPH77	91LAF0102 23/10/2018	Entrée (RC)	
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Joint d'étanchéité	Matériau souple blanc avec poussières	23/10/2018	ROGEZ Guillaume
LOCALISATION	RESULTAT		Amiante non détecté
Entre tableau extérieur et bâti de portes d'entrée			
EMPLACEMENT			

PRELEVEMENT : 91LAF0201P004

NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER	PIECE OU LOCAL	
OPH77	91LAF0102 23/10/2018	Entrée (RC)	
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Joint d'étanchéité	Matériau souple noir + matériau souple blanc non séparable + peintures multiples non séparable	23/10/2018	ROGEZ Guillaume
LOCALISATION	RESULTAT		
Entre ouvrant et dormant de portes d'entrée	Amiante non détecté		
EMPLACEMENT			
			

PRELEVEMENT : 91LAF0201P002

NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER	PIECE OU LOCAL	
OPH77	91LAF0102 23/10/2018	Entrée (RC)	
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Peinture	Enduit plâtreux blanc en faible quantité en vrac non séparable + peintures multiples non séparable	23/10/2018	ROGEZ Guillaume
LOCALISATION	RESULTAT		
Portes d'entrées	Amiante non détecté		
EMPLACEMENT			
			

ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tel : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967



Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0718-111863 EN DATE DU 31/10/2018 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Les informations fournies par le client sont simplement retranscrites et identifiées comme telles.

Client : AGENCE EHI IDF- (COMPTE MATERIAUX)- EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE 2 rue Traversière 78580 LES ALLUETS LE ROI	Réf. Commande ITGA : IT0718-111863 Réf. Commande Client : 91LAF0102-01
--	---

Prélèvement(s) : Reçu au laboratoire le : 26/10/2018

Préparation(s) : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- ou
- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscope
 - Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (1) - Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscope (méthode interne : IT085)
 - (2) - Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscope (méthode interne : IT286)

Technique(s) : - Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques
Analytique(s) : La méthode de préparation couplée à la technique analytique employée permet de garantir une limite de détection de 0.1 % massique en fibres d'amiante optiquement observable (fibres présentant un diamètre supérieur à 0.2 µm) avec une probabilité de 95 % dans chaque prise d'essai analysée.
ou

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La méthode de préparation couplée à la technique analytique employée permet de garantir une limite de détection de 0.1 % massique en fibres d'amiante avec une probabilité de 95 % dans chaque prise d'essai analysée.

Résultat(s) :

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation)	Nombre de préparations	Date d'analyse	Résultat / Variété d'amiante
Réf dossier client : 91LAF0102-01 - 6 RUE GANDHI 77176 SAVIGNY LE TEMPLE	Réf échantillon ITGA : IT071810-61103			
Réf échantillon client : 91LAF0102P001 / LOGEMENTS COLLECTIFS - Sol - Entrée - Ensemble des éléments impactés / Entrée Sol Revêtement de sols	Description ITGA : Revêtement cassant gris / Colle polymère incolore / Carrelage / Colle grise			
➤ Revêtement cassant gris + colle polymère incolore non séparable + carrelage + colle grise	META (1)	1	31/10/2018	Amiante non détecté / - (la prise d'essai analysée peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante)

Validé par : Giovanni ANTOLA SILVA - Analyste

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164-01 rev 05.

Page 1/1

ATTESTATION(S)

réinventons / notre métier



Votre attestation Responsabilité Civile

AXA France IARD atteste que :

EXPERT HABITAT ET INDUSTRIE INGENIERIE
21 ROUTE D'ALBERT
62450 AVESNES LES BAPAUME

Est titulaire du contrat d'assurance n° **10063271004** ayant pris effet le **01/03/2018**.

Ce contrat garantit les conséquences récuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS OBLIGATOIRES, REALISES DANS LE CADRE DE LA CONSTITUTION DU DOSSIER TECHNIQUE IMMOBILIER ET/OU AUTRES DIAGNOSTICS ET MISSIONS REALISES EN DEHORS DU DOSSIER TECHNIQUE, TELS QUE FIGURANT DANS LA LISTE LIMITATIVE CI-DESSOUS :
ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU L'ABSENCE DE MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE
DIAGNOSTIC TECHNIQUE AMIANTE
DIAGNOSTIC AMIANTE PARTIES PRIVATIVES
CONTROLE PERIODIQUE (AMIANTE)
CONTROLE VISUEL APRES TRAVAUX (PLOMB - AMIANTE)
REPERRAGE AMIANTE AVANT/ APRES TRAVAUX ET DEMOLITION
REPERRAGE AMIANTE ET D'HAP SUR SURFACE BITUMEE ET ENROBES
DIAGNOSTIC PLOMBE DANS L'EAU
CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLUMB (CREP)
DIAGNOSTIC DE RISQUE D'INTOXICATION AU PLUMB DANS LES PEINTURES (DRIPP)
RECHERCHE DE PLUMB AVANT TRAVAUX / DEMOLITION
ETAT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES
ETAT PARASITAIRE (MUSSELES, VRILLETTES, LYCTUS)
INFORMATIONS SUR LA PRESENCE DE RISQUE DE MERULE (LOI ALUR)
MESURAGE LOI CARREZ ET LOI BOUTIN
CALCUL DES MILLIMES -ANTIMES DE COPROPRIETE ET REALISATION DE PLANS ASSOCIES SELON LES TEXTES SUIVANTS : LOI 65-557 DU 10 JUILLET 1965, DECRET 67-223 DU 17 MARS 1967, DECRET 2004- 479 du 27 mai 2004 ET SUIVANTS FIXANT LE STATUT DE LA COPROPRIETE DES IMMEUBLES BATIS.
ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE DE GAZ
ETAT DES RISQUES NATURELS, MINIERS ET TECHNOLOGIQUES (ENRNMT)
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE
DPE INDIVIDUEL POUR MAISONS INDIVIDUELLES, APPARTEMENTS ET LOTS TERTIAIRES AFFECTES A DES IMMEUBLES A USAGE PRINCIPAL D'HABITATION, AINSI QUE LES ATTESTATIONS DE PRISE EN COMPTE DE LA REGLEMENTATION THERMIQUE.
ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ÉLECTRICITE,
ETUDE REGLEMENTATION THERMIQUE 2005 ET 2012.
DOCUMENT ETABLI A L'ISSUE DU CONTROLE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT AUTONOME ET COLLECTIF
ETAT DES LIEUX LOCATIFS
DIAGNOSTIC DE SECURITE PISCINE
CERTIFICAT DE DECEENCE ET CERTIFICAT DE TRAVAUX DE REHABILITATION
DIAGNOSTIC POUR OBTENTION DE PRET A TAUX ZERO
INFILTROMETRIE MESURES DE PERMEABILITE DU BATIMENT ET DES RESEAUX AERIAULIQUES
THERMOGRAPHIE INFRAROUGE
DIAGNOSTIC RADON : UNIQUEMENT POUR MAISONS INDIVIDUELLES ET IMMEUBLES D'HABITATION, A L'EXCLUSION DES ERP.
DIAGNOSTIC DANS LE CADRE DE LA LOI SRU AVANT MISE EN COPROPRIETE
DIAGNOSTIC DECHETS DE CHANTIER - ARTICLES R 111-43 A R 111-49 DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION
DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES COPROPRIETE - Articles L 230-2, III, R 230-1 DU CODE DU TRAVAIL
DIAGNOSTIC TECHNIQUE GLOBAL (DTG) POUR LES COPROPRIETES - LOI N° 2014-366 POUR L'ACCES AU LOGEMENT ET UN URBANISME RENOVE « ALUR », A L'EXCLUSION DE MISSIONS RELEVANT D'UN PROFESSIONNEL DE LA VENTE OU DE LA LOCATION DE BIENS IMMOBILIERS.
DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPEES
EXPERTISE EN VALEUR VENALE ET LOCATIVE (SOUS RESERVE D'OBTENTION DE FORMATION)
ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION

La garantie Responsabilité civile professionnelle s'exerce à concurrence de 5 000 000 € par année d'assurance.

La présente attestation est valable du 01/03/2018 au 01/01/2019 et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère. Ce contrat permet à l'assuré de satisfaire à l'obligation d'assurance de responsabilité civile professionnelle résultant des dispositions de l'article R271-2 du Code de la Construction et de l'habitation (décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers) pour l'établissement des documents visés à l'article L271-4 du même Code. L'assuré doit être titulaire d'une certification de compétence en cours de validité délivrée par un organisme accrédité dans le domaine de la construction ou employer des salariés ou être constitué de personnes physiques qui disposent de ladite certification de compétence en cours de validité pour l'établissement des documents visés aux articles L271-4 et L134-1 du code de la Construction et de l'habitation. A défaut la garantie n'est pas acquise.

Le présent document, établi par AXA, est valable jusqu'au 01/01/2019 sous réserve du paiement des cotisations. Il a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue toutefois pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager AXA au-delà des clauses, conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances, ...).

Toute adjonction autre que le cachet et la signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Fait à Pessac, le 15/02/2018 - Pour la Compagnie,

VD ASSOCIES
81, Bd Pierre Premier
33110 LE BOUSCAT
RCS 794 672 238 ORIAS : 13010220
Tél. : 05 56 30 95 75

N° 91LAF0102 23/10/2018 | Certification PFPC

CERTIFICAT DE COMPETENCES





Cloisons Plaques de plâtre
Murs Bois
Murs Brique
Murs périphériques / Plaques de plâtre
Murs carreaux de plâtre
Murs Béton / Enduit
Murs porteurs et/ou mur de refend / Plaques de plâtre
Murs périphériques / Doublage (plaque de plâtre + isolant)
Torchis
Murs Amiantés
Murs Brique / Enduit
Murs Brique plâtrière
Murs Pierre

- Prélèvements de sol amiantés
- Prélèvements de sol non amiantés
- Prélèvements de plafonds amiantés
- Prélèvements de plafonds non amiantés
- Prélèvements de murs amiantés
- Prélèvements de murs non amiantés
- X Autres types de prélèvements amiantés
- X Autres types de prélèvements non amiantés
- ▨ Sol amianté
- ▨ Plafond amianté
- ▨ Sol et Plafond amiantés